

Mot du président

Monsieur Delalande,
Monsieur l'architecte,
Monsieur mon confrère,

Tu as transmis. Tu as partagé.
Tu as aimé. Une vie dans le
respect des autres.
Toujours protecteur
de l'existant.
Vivant et construit ...
Forcément.
Un homme humble
mais sûr de lui.
Le sachant qui apprend...
Toujours.

Un peu dandy gouailleur,
mais surtout un grand mec
debout dans la lumière.
Non pas pour faire de l'ombre,
ni pour scintiller tout fier seul.
Non, debout pour réfléchir
et partager avec nous.
Heureux et souriant
de le faire.
Ravi.
Joyeux comme un architecte.

ADIEU OLIVIER.
Je t'embrasse mon ami.

Alexandre Vitry



Les portes des immeubles d'habitation Usage quotidien mais portée symbolique

Comme dit la chanson : « Les portes, je connais, j'en ouvre tous les jours¹. » ; elles font partie de notre quotidien. D'un point de vue technique, la porte est un élément mobile qui condamne une ouverture servant de passage à travers un mur, une cloison ou une clôture. Elle est constituée d'une partie fixe, appelée le dormant, et d'une ou plusieurs parties ouvrantes, le battant, fixées au dormant par des gonds, des paumelles ou encore sur un rail (porte coulissante).

On distingue les portes extérieures et intérieures. En copropriété, les portes d'entrée côté voie publique sont communes, tandis que les portes intérieures ou palières sont privatives (et non traitées ici).

¹ Zebda, « Je crois que ça va pas être possible », 1998.

Historique

En remontant dans le temps, la porte d'entrée sous Henri IV-Louis XIII est simple : sa largeur d'environ 90 cm (3 pieds) permet le passage d'une personne, éventuellement chargée de paquets. Elle est en général construite en bois massif, à un seul vantail, souvent surmontée d'une imposte vitrée et barreudée pour limiter l'intrusion. Elle est parfois encore munie de son heurtoir, remplacé désormais par une sonnette électrique.



2



3

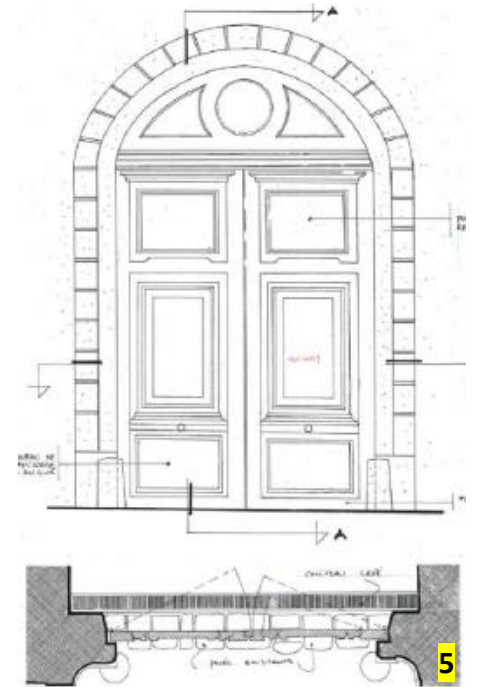
Au XVII^e siècle, se répand la porte cochère qui permet aux personnes comme aux véhicules d'accéder à un porche puis à la cour.

Ce type de porte, issue des entrées des hôtels particuliers, constitue une ouverture visuelle vers le centre de l'îlot ; il montre aussi la diversification des activités au sein de la parcelle foncière. En effet, si l'immeuble sur rue est principalement à usage d'habitation (avec boutiques au RdC le plus souvent), autour de la cour (ou des cours) s'installent des ateliers. La porte n'est plus simplement une baie ouverte dans un mur de maçonnerie, elle est, selon les lieux, accompagnée de pilastres, de modénatures, de plate-bande appareillée dont la qualité révèle le niveau social du propriétaire. C'est même parfois le seul élément décoré de toute la façade, dont le dessin doit autant au sculpteur qu'à l'architecte. La porte est flanquée de pierres dures qui limitent l'impact des roues de charrette.



4

Le XVIII^e siècle est, entre autres, une période faste pour le développement de l'art de la serrurerie : il n'est pas rare désormais qu'une partie haute du vantail soit munie d'une grille dont l'ornementation participe au décor de l'immeuble. Chaque porte est ainsi unique.



5

Elle comporte deux vantaux, dont un semi-fixe, pour améliorer le confort de passage ; ou bien un « guichet », soit une petite porte réservée aux piétons insérée dans un grand vantail.

L'essor de l'industrie à partir du XIX^e siècle touche bien entendu les portes : grilles, modèles d'ouvrants, chasse roues en fonte, poignées, etc. sont de plus en plus extraits des catalogues de fabricants, par souci d'économie au sein de l'immeuble désormais « de rapport ». On voit apparaître également des portes entièrement métalliques : très résistantes au choc, elles permettent en outre de visualiser l'intérieur de la parcelle, qui comporte en général plusieurs corps de bâtiments successifs. Cette grille est parfois doublée intérieurement de vitres pour limiter la pénétration de la poussière et du bruit.

Charte de la Compagnie des Architectes de Copropriété

Réunis au sein de la Compagnie des Architectes de Copropriété, les architectes, qui figurent au Tableau, s'engagent :

1/ A respecter le règlement intérieur fixant l'objet de la Compagnie, les modalités d'admission, les domaines d'interventions, l'organisation interne, les obligations et les règles déontologiques générales et internes.

2/ A faire bénéficier de leurs compétences les copropriétaires et/ou leurs représentants qui feront appel à eux, au mieux des intérêts patrimoniaux, techniques et financiers de ceux-ci.

3/ A fournir gracieusement, quelle que soit la mission, un estimatif du coût de leur intervention préalablement à tout acte.

4/ A n'intervenir que sur les copropriétés qui feront appel à eux qu'au seul titre de leurs compétences techniques – sans immixtion de la gestion de celles-ci.

5/ A respecter strictement les textes qui réglementent l'exercice de leur profession d'Architecte et, notamment, le Code des Devoirs Professionnels.

6/ A justifier de leur assurance professionnelle et de leur inscription ordinale.

7/ A assurer leur prestation – du conseil à l'étude jusqu'au suivi des travaux – en toute indépendance, dans le respect de l'Architecture et des Règles de l'Art.

8/ A informer les copropriétés et/ou leurs représentants, tout au long des étapes de leur intervention.

9/ A conserver la mémoire des prestations et travaux réalisés sous leur responsabilité

10/ A améliorer leur compétence au travers de toute activité de formation, de perfectionnement et d'information.



Selon le statut de l'immeuble, on trouve désormais des portes de service donnant accès à l'escalier destiné aux domestiques, dispositif issu des hôtels particuliers aristocratiques. C'est ce modèle que l'immeuble bourgeois va régulièrement copier, en mettant en scène la porte entresolée, qui magnifie l'entrée principale.



Après 1914, l'évolution n'est pas seulement stylistique. La typologie des immeubles à cour ouverte, voire carrément très en retrait de la rue (pour « aérer » les voies publiques), modifie le statut de la porte qui va jusqu'à disparaître, au profit de clôture à grilles en acier et devient également plus transparente, quand ce n'est pas totalement vitrée, par volonté de dématérialiser les limites.



Pathologies

La porte est un organe extrêmement sollicité. Bien que les gonds, pentures ou autres pivots soient réalisés en métal résistant (fer, bronze puis acier), ils peuvent se détériorer sous le poids des ouvrants et s'user du fait des passages multiples. Les dormants comme les ouvrants sont soumis aux intempéries, aux cycles gel-dégel, aux chocs (intentionnels ou non) des passants ou des usagers. Les portes anciennes (d'avant 1939), constituées d'éléments démontables (traverses en bois massif assemblées par tenon-mortaise) ou rivetées (fer forgé), sont relativement aisées à réparer, à redresser ou à régler. Les portes vitrées, répandues depuis les années 60, sont plus fragiles mais les parties brisées peuvent être rapidement remplacées par un miroitier.

En revanche, la multiplication des systèmes de sécurité rend les portes de moins en moins franchissables. Talon d'Achille des portes actuelles, les gâches électriques, interphones, VIGIK, vidéophones, contrôle caméra et GSM engendrent un coût de maintenance souvent supérieur au coût des portes elles-mêmes. Cette sécurisation a son revers, avec l'envahissement dans certains quartiers de dégradations de type tags, compliquées à retirer sans abîmer les portes.

Iconographie

1. 29, avenue Rapp 75007 Paris
2. 17, rue de Nesle 75006 Paris
3. 1, rue des Chapeliers Nantes
4. 14, rue Elzévir 75003 Paris
5. porte à guichet (dessin Olivier Barancy)
6. 91, rue de la Roquette 75011 Paris
7. 5, rue de Montreuil à Vincennes
8. 31, rue Louis-Besquel à Vincennes
9. 110, quai Louis-Blériot 75016 Paris
10. Porte vitrée contemporaine
11. Tag et dispositif anti-SDF à Marseille
12. Porte parisienne fin XIXe siècle, en cours de restauration



Symbolique de la porte

« De la plus modeste à la plus fastueuse, elle est indissociable des idées, des savoirs, des pratiques qui alimentent l'architecture de tous les temps². »

Dans l'Antiquité, Janus était le dieu aux deux visages mais aussi des portes puisque celles-ci sont doubles, permettant à la fois d'entrer et de sortir. Elles incarnent en même temps l'action d'ouvrir et de fermer. Deux espaces non équivalents sont ainsi mis en contact par la porte : public/privé, dehors/dedans. La porte est donc indissociable d'un mode d'ouverture (poignée, béquille, clé, voire badge électrique) et d'un mode de fermeture (gâche, verrou, groom). La volonté de contrôler et de sécuriser davantage le passage des personnes conduit aujourd'hui à plus de fermeture, incarnée par la création d'une seconde porte ou grille. L'entre-deux forme un sas, espace semi-public, où pénètrent par exemple le facteur ou le livreur. En parallèle, le seuil à son tour perd de son aménité, de son caractère d'accueil, lorsqu'en particulier il est clairement aménagé pour éloigner les personnes indésirables.

C'est la porte qui donne un sens à l'accès aux immeubles en copropriété : ne l'oublions pas en cas de remplacement, de modernisation ou de restauration.

Olivier Barancy

² Gérard Monnier, *La porte-Instrument et symbole*, 2004.

Comité de Rédaction : Olivier Barancy et Arnaud Vincent

COMPAGNIE DES ARCHITECTES DE COPROPRIÉTÉ 148, rue du Faubourg Saint Martin 75010 Paris

Tél. : 08 20 30 01 90 e-mail : contact@archicopro.com <http://www.archicopro.com>